

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 4 avril 2012

Mme Francine Paquette
Directrice générale
Cégep de Saint-Jérôme
455, rue Fournier
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Arts plastiques* (510.A0)

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 29 février 2012, la Commission a pris connaissance du suivi que le Collège a fait au rapport d'évaluation du programme *Arts plastiques*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait formulé une recommandation au Collège qui portait sur l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) des étudiants et sur l'application de la politique départementale d'évaluation (PDEA) du programme relativement à l'évaluation formative et à l'attestation de l'atteinte des objectifs selon les standards visés.

Dans son suivi, le Collège indique que depuis l'automne 2009 le département a abandonné sa PDEA et a décidé d'appliquer uniquement la PIEA. La Commission note les efforts faits par le Collège pour améliorer la qualité de l'évaluation. L'analyse qu'elle a faite d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales de cours l'amène à constater que, comme le prévoit la politique, tous les cours ont désormais des évaluations synthèses, d'une pondération d'au moins 40 %, qui permettent de vérifier l'atteinte des objectifs selon les standards. De plus, la Commission note que tous les professeurs incluent de l'évaluation formative comme prévu dans la politique. Enfin, elle constate que l'équivalence de l'évaluation dans les cours donnés par plus d'un enseignant est maintenant assurée. Le Collège ayant donné des suites adéquates à la recommandation, la Commission lève donc celle-ci.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Michel Lauzière